



REGLEMENT PARTICIPANTS

FESTIVAL AUTOS RETRO

CHATEAU DE JOUARS-PONTCHARTRAIN dimanche 13 Juin 2021

Article 1 – ORGANISATION

Le FESTIVAL AUTOS RETRO est organisé par le LIONS CLUB ELANCOURT Aqualina au bénéfice des ses œuvres humanitaires. Il se déroulera pour l'année 2021 dans l'objectif d'offrir un chien de médiation à un enfant autiste. Il se déroulera dans le parc du château de Jouars-Pontchartrain le dimanche 13 juin 2021 de 9H00 à 18H00. La manifestation est organisée dans le respect du code de la route, sans classement, ni temps imposé, ni chronométrage et ne comportera pas d'arrêt, ni point de rassemblement. Si le minimum de 100 inscriptions n'est pas atteint, cette manifestation sera annulée. Le nombre de voitures participantes est limité à 200 voitures maximum. L'accueil des participants et le placement des véhicules s'effectueront de 7H00 à 9H00. Le départ de la balade touristique se fera à partir de 9H30 par vague de 40 à 45 véhicules, toutes les 7 min en circulation ouverte. Les horaires d'arrivée et la zone de stationnement seront communiqués par mail après l'inscription.

Article 2 - PARTICIPANTS :

Les participants devront se conformer aux prescriptions des arrêtés municipaux et préfectoraux ainsi qu'aux articles du présent règlement. L'organisation se réserve le droit de refuser tout véhicule non-conforme avec le présent règlement ou avec les règles de sécurité en vigueur sans qu'il puisse être réclamé à l'organisateur un quelconque dédommagement.

Article 3 – INSCRIPTION ET TARIF

La participation est strictement réservée aux véhicules automobiles anciens de plus de 30ans (avant 1991). Les animaux ne sont pas autorisés dans le parc du château de Jouars-Pontchartrain. Les participants doivent renseigner et soumettre le formulaire d'inscription à télécharger sur le site internet www.lions-elancourt.org. Le coût de l'inscription et les conditions particulières sont indiqués sur le même site internet. La date limite de réception des inscriptions est fixée au 31 mai 2021. Règlement par chèque uniquement. Le nombre des participants étant limité à 200 véhicules, l'inscription sera conditionnée par l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription. L'inscription ne sera effective, qu'après la réception du bulletin d'inscription dûment complété accompagné du chèque de règlement. Le chèque de règlement doit être établi à l'ordre du LIONS CLUB ELANCOURT AQUALINA et être envoyé à Eric MAGRAS 9 allée des boutons d'or 78310 MAUREPAS avant le 31 mai 2021. Le bulletin d'inscription est annexé au présent règlement, vaut attestation d'acceptation de tous les termes du présent règlement. Une plaque rallye sera remise aux 100 premiers inscrits.

Article 4 – ASSURANCES ET RESPONSABILITE

L'organisateur dispose d'une assurance Responsabilité Civile Organisateur.

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. C'est au participant de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation. L'organisateur décline toute autres responsabilités en cas d'accident. Les participants s'engagent à être dûment assurés pour cette manifestation. Les participants renoncent à engager la responsabilité de l'organisateur à quelque titre que ce soit. Les participants confirment sur l'honneur être titulaires et être en possession du permis de conduire, que le véhicule engagé est correctement assuré. Ils doivent être à même de présenter, l'attestation d'assurance du véhicule ainsi que la carte grise du véhicule et leur permis de conduire en cas de besoin.

Les participants s'engagent :

- à avoir des véhicules en bon état et correctement assurés.
- à veiller à la sécurité des visiteurs et spectateurs.
- à respecter le code de la route.
- à respecter les indications des organisateurs.

Article 5 – ANNULATION

Les participants peuvent annuler leur inscription jusqu'au 31 mai 2021, avec un remboursement intégral des sommes versées. Au-delà de cette date, les organisateurs se réservent le droit de ne plus rembourser l'inscription pour couvrir les frais engagés. En cas d'annulation de la journée, pour quelque cause que ce soit, les inscriptions seront intégralement remboursées. Le participant engagé et ne se présentant pas au rassemblement ne pourra pas être remboursé de son engagement, la somme reste acquise à l'organisation pour couvrir les frais déjà engagés.

Article 6 – OBLIGATIONS

Les participants (conducteurs, passagers et bénévoles) ainsi que l'organisateur sont tenus au respect du présent règlement. Compte tenu des difficultés de circulation des voitures en présence du public, les participants s'engagent à rester jusqu'à la fin de la manifestation prévue à 18h. L'organisateur se réserve le droit d'exclure les participants ne respectant pas ce règlement ou toutes personnes dont le comportement risquerait de mettre en danger la vie d'autrui.

Article 7 – DROIT A L'IMAGE

Les photos prises par les organisateurs pendant le FESTIVAL AUTOS RETRO pourront être publiées sur le site web ou sur la page Facebook du Lions Club Elancourt Aqualina. Les participants acceptent également la libre utilisation de ces images sur tous supports par l'organisateur. Pour s'y opposer, les participants devront le préciser explicitement sur le formulaire d'inscription.

Article 8 – SECURITE SANITAIRE

L'organisateur et les participants s'engagent à appliquer et à respecter toutes les mesures préconisées par les autorités nationales et régionales pour que la santé et la sécurité de tous soient préservées face notamment à la pandémie de COVID-19. L'organisateur pourra diffuser un "livret sécurité" spécifique regroupant les gestes barrière, dont le respect sera obligatoire.

